

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024 A 19 H 30

DANS LA SALLE DE LA MAIRIE DU CHEF-LIEU

Le conseil municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie du Chef-Lieu, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation : 17 Septembre 2024
Elus en exercice : 11

Étaient présents : 10 - Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Dominique MESIANO, Joël CASANI, Philippe BRUSCHI, Stéphane RULLO, Rachid SIAD

Absent : 1- Jean-Marie MEIER

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse DUPORTAIL

ORDRE DU JOUR :

Mme le Maire demande aux élus de rajouter une question à l'ordre du jour : DM N°1/2024 - FPIC 2024 : Accord des élus.

Signature du registre de la précédente séance du conseil municipal du 31 mai 2024.

I. CLASSE DE MER PREVUE POUR UNE CLASSE DE L'ECOLE DU PONT CHARLES ALBERT A ST JEAN CAP FERRAT DU 14 AU 18 OCTOBRE 2024 :

Mme le Maire informe les élus qu'elle a donné un accord de principe pour la prise en charge des frais de séjour par la Mairie soit un total pour la classe de CP CM1 CM2 de 19 enfants : 11,50 € par jour x 5 jours = 1092,50 €. Frais de transport : Bus du Département 500 € pris sur le budget alloué à l'école par la mairie. Accord à l'unanimité des élus.

II. CREATION DE ZONES AGRICOLES PROTEGEES SUR LA COMMUNE :

Suite à notre demande, M. le Préfet a rectifié le plan en supprimant l'école du Pont Charles Albert de la zone agricole protégée. Validation du nouveau plan à l'unanimité des élus.

III. REGLEMENT ET TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU HAMEAU DE BAUS-ROUX A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024 :

Suite aux travaux de rénovation de la salle de la mairie annexe de Baus-Roux, il convient de mettre à jour les tarifs de location de cette salle. Les adjoints et Denis ont travaillé sur les nouveaux tarifs .

Mme le Maire annonce les nouveaux tarifs :

- Cérémonie (mariage, communion, baptême)..... 300 €
- Réveillon..... 400 €
- Anniversaire moins de 18 ans (journée uniquement)..... 150 €
- Anniversaire moins de 12 ans (journée uniquement)..... 100 €
- Anniversaire adulte..... 170 €
- Association extérieure à la commune..... 170 €
- Réunion politique organisée par des partis..... 150 €
- Réunions organisées dans le cadre d'une campagne électorale... gratuit
- Association communale..... gratuit
- Personnel communal et élus..... 1 location gratuite par an et par agent/élus.

Mme Windy PETIT demande si la salle est beaucoup louée pour le réveillon, Philippe demande s'il y a un chèque de caution ?

Mme le Maire : oui la salle est bien louée pour les réveillons et nous demandons depuis toujours un chèque de caution de 500 €.

Ce soir, le règlement ne sera pas revu, il sera réétudié ultérieurement.

M. Rachid SIAD demande s'il est possible de louer la salle si l'on n'est pas de la commune ? Mme le Maire répond que non, les salles communales sont réservées aux administrés.

2 associations extérieures à la commune utilisent la salle 2 soirs par semaine. Une association avait demandé un soir supplémentaire mais nous ne l'avons pas accepté afin de garder des disponibilités pour la mairie si besoin.

Mme Windy PETIT: il y a environ 50 € d'augmentation pour toutes les salles et plus pour le réveillon,

Mme le Maire : c'est normal le prix de la location pour un réveillon est toujours plus élevé.

M. Robert AGOSTINI : lorsque la salle est louée le samedi, on ne la loue pas le dimanche.

Accord à l'unanimité des élus pour ces nouveaux tarifs.

IV. CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES : Nous devons nous prononcer sur l'adhésion de la commune de La Penne qui souhaite bénéficier des interventions du Conservatoire.

Pour ce qui nous concerne, une intervention à l'école des 4 vents au village se fera après les vacances de toussaint

Pour l'école du Pont Charles Albert à Baus-Roux, il n'y a pas d'intervenant pour le moment, peut être après les vacances de Noël.

Après discussions, les élus émettent un avis favorable à l'unanimité, pour l'adhésion de la commune de la Penne au Conservatoire des Alpes-Maritimes.

V. CDG06 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OFFRE DE SERVICES POUR 2025 :

Mme le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention d'offre de services arrivant à échéance au 31 Décembre 2024, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 renouvelable 1 fois par tacite reconduction et pour la même durée.

Accord à l'unanimité des élus.

VI. PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI CUI-CAE POUR UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2024.

La Commune souhaite recruter un agent polyvalent en contrat aidé CUI-CAE de 6 mois pour commencer, à temps complet pour venir en renfort à Christopher. Les personnes doivent être inscrites à France Travail (ex pôle emploi) Deux candidatures nous ont déjà été proposées.

Cette personne devra être polyvalente, maçonnerie, peinture.

A ce jour, nous avons reçu 2 candidatures par France Travail.

Accord à l'unanimité.

VII. CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE :

Autorisation à donner au Maire pour créer la réserve communale de sécurité civile. C'est une obligation.

M. Joël CASANI est d'accord pour s'occuper de ce dossier. Cette réserve sera composée de bénévoles, volontaires, tous majeurs.

Accord à l'unanimité des élus.

VIII. ACQUISITION MAISON CANTONNIERE :

Autoriser Mme le Maire à exercer son droit de priorité pour l'acquisition de la maison cantonnière.

Mme le Maire a donné son accord pour l'acquisition de cette maison à 79.000 € et maintenant le conseil municipal doit valider cette autorisation.

Le projet envisagé est l'ouverture d'un petit commerce (pizzeria) géré par M. Enriquez. Un rendez-vous était fixé demain avec M. Enriquez pour prévoir les conditions et modalités d'accès mais ce rendez-vous a été annulé. Une autre date sera fixée. M. Siad nous signale qu'il faut prévoir d'énormes travaux de réhabilitation, rien n'est aux normes.

Pour le moment, ce dossier est trop vague pour la mairie, nous attendons d'avoir des réponses.

M. Enriquez a déjà donné son projet il y a longtemps, les conditions de mise à disposition de cette maison seront étudiées avec les adjoints et seront soumises au conseil municipal par la suite.

Accord à l'unanimité des élus.

Rajout de la question : DM N°1/2024 - FPIC 2024 :

Cette année, notre contribution s'élève à la somme de 5.774 €. Etant donné que les crédits prévus s'élevaient à 5.372 €, nous devons augmenter les crédits en apportant les modifications suivantes au budget :

Budget primitif 2024 :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 014 – Article 7392221 Fonds de péréquation des recettes

fiscales communales et intercommunales + 402 Euros

Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 – Charges à caractère général - 402 Euros

Accord à l'unanimité.

DIVERS

Accord pour une demande d'acquisition de concession au hameau de Baus-Roux. Voir avec l'intéressée pour l'emplacement dans le cimetière.

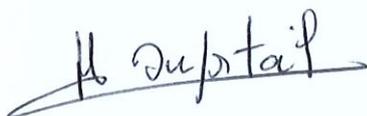
Demande de Christian Ros, en raison du nombre de participants dans la salle il aimerait retirer le comptoir, de plus il n'en a pas l'utilité. Mme le Maire propose de prendre une entreprise pour l'enlever. Christopher étant très occupé par l'aménagement de la salle de la mairie annexe.

Terrain de boules refait cet été par M. Philippe BRUSCHI aidé par des bénévoles. Luc et Dominique ont également installé la lumière. Voir pour la clé à laisser en mairie.

Construction de la salle polyvalente : Le chantier est arrêté, des études supplémentaires doivent être réalisées.

Fin de séance à 20h20.

Le secrétaire de séance,



Mme le Maire,

